

# Le consommateur enfin protégé ?

Page 2

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4292 - Ven. 6 - Sam. 7 octobre 2017 - Prix : 10 DA

Les révolutionnaires de La Casbah

### Documentaire sur Ali, Hassiba, Mahmoud et Petit Omar

Page 4

Commémoration des événements du 5 octobre 88 à Béjaïa

## Rassemblement de protestation observé par la société civile

Page 24

### Stephen Paddock profiling

Par Mohamed Habili

**A**près la tuerie de masse par fusillade d'Orlando, Floride, en juin dernier, un record dans un pays qui en a connu d'autres, voilà celle de Las Vegas, qui a établi un nouveau record pour le nombre de morts et de blessés. Sans doute ne peut-on s'empêcher de comparer les deux «mass shootings», comme disent les Américains, d'une part bien sûr parce qu'elles appartiennent à la même catégorie de crime, et de l'autre parce que la deuxième survient alors que le souvenir de la première est encore frais dans les mémoires. A ne s'en tenir qu'à ces deux aspects, la proximité dans le temps et le grand nombre de victimes, on serait tenté de conclure qu'il y a là quelque chose qui ne relève pas du hasard. Stephen Paddock, l'auteur de la deuxième tuerie, pourrait donner l'impression, sous cet éclairage, d'avoir été mû, mais probablement pas seulement, par le désir de faire mieux que Omar Marteen, l'auteur de la première, celle d'Orlando en juin 2016. On peut le penser également au vu de l'assortiment d'armes et d'accessoires pratiques dont il s'est muni pour arroser à volonté le public du festival de country music - dont il était lui-même amateur - qu'il surplombait de sa chambre d'hôtel. Si Paddock a effectivement voulu faire plus fort que Marteen, alors il faut s'attendre à ce quelqu'un forme le projet de le surpasser à son tour. Cela dit, il existe une grande différence entre les deux crimes, et qui porte sur un point essentiel : le mobile.

Suite en page 3

### Augmentation de la taxe sur les produits pétroliers

# Les Algériens paieront plus cher leurs carburants



Troisième hausse depuis 2016, à partir du mois de janvier 2018 les Algériens vont payer plus cher leurs carburants. A la pompe, les nouveaux prix seront de l'ordre de 38,64 DA pour l'essence normale, 41,67 DA pour le super, 41,28 DA pour le sans plomb et 22,8 DA pour le gasoil. [Lire page 3](#)

PLF 2018

## Ce qui est prévu pour l'impôt sur la fortune

Page 5

Théâtre/Évocation

## Sirat Boumediene, un comédien «talentueux et très humain»

Page 13

De nouvelles lois prochainement promulguées

# Le consommateur enfin protégé ?

■ Dans le souci de contrôler les conditions et modalités relatives à l'information du consommateur sur l'ensemble des biens et services destinés à la consommation, le paysage législatif sera renforcé par plusieurs lois et décrets qui seront prochainement annoncés par le département de Benmeradi.



Ph/D. R.

Par Louiza Ait Ramdane

**M**atériel électroménager, produits de large consommation et même les prestations de services sont sujets à la fraude. La protection du consommateur est pratiquement faible voire même inexistante dans notre pays. La preuve : l'achat d'un service avec tous les risques n'est souvent pas sans risque pour le consommateur. Une situation très répandue d'autant que ce dernier n'a aucun moyen pour obtenir réparation dans le cas où le bien est défectueux et où le service n'est pas rendu. Ces pratiques sont la cause d'un

marché inondé par des spéculateurs sans foi ni loi qui n'ont d'autres soucis que le gain facile. Les produits proposés sur leur étal présentent pratiquement en bon nombre des risques pour la santé des consommateurs.

Des marchandises périmées continuent à couvrir le marché que ce soit en cosmétiques, en pièces détachées ou en habillement, tout comme les produits de consommation ne répondant pas aux normes, sans que les vendeurs s'en inquiètent.

Acheter ou s'en priver, telle est la seule option qu'offrent ces marchands, surtout que le pouvoir d'achat du citoyen n'est pas

à l'encourager de choisir le meilleur et de refuser le mauvais produit ou service. Le consommateur en subit les conséquences, en raison de l'absence d'un arsenal juridique à faire punir les responsables de ces pratiques de plus en plus récurrentes. D'où la décision du ministre du Commerce, de réglementer et d'adopter des textes pour mettre fin à l'anarchie.

En effet, le ministre du Commerce, Mohamed Benmeradi, a fait savoir lors d'une audience accordée au président de la Fédération algérienne des consommateurs (FAC), Zaki Hariz, que des commissions s'attèlent à élaborer

une série de lois et de décrets qui s'inscrivent dans le cadre de la protection du consommateur affirmant que «ces textes seront prochainement annoncés», précise un communiqué du ministère.

Il a en outre appelé le partenaire professionnel à poursuivre les campagnes de sensibilisation et l'action de proximité en vue de protéger le consommateur et promouvoir l'économie nationale, à travers la conjugaison des efforts de professionnels et de l'administration.

M. Benmeradi a souligné l'importance de telles rencontres, à travers lesquelles le ministère tend à consolider les canaux de

dialogue et de concertation entre les différents partenaires, mettant l'accent sur la priorité des activités visant à protéger le consommateur. M. Hariz a, pour sa part, indiqué que la Fédération avait présenté une série de propositions depuis sa création en 2011. Il a également suggéré au ministre, lors de cette rencontre, plusieurs propositions concernant la protection du consommateur.

Il y a lieu de signaler que le problème dans notre pays ne réside pas dans la promulgation de lois, mais par contre dans leur application ainsi que l'absence de contrôle.

L. A. R.

## Projet de loi de finances 2018

# Des mesures pour soutenir la sphère productive et renflouer les recettes

**L**e projet de loi de finances 2018, adopté mercredi par le Conseil des ministres, prévoit une série de mesures législatives et fiscales allant dans le sens de la consolidation de l'investissement productif et du renflouement des recettes budgétaires tout en maintenant le dispositif de la solidarité nationale. Sur le plan budgétaire, le texte prévoit des dépenses globales de 8 628 milliards de dinars (mds DA) composées de 4 043,31 mds DA de dépenses d'équipement et de 4 584,46 mds DA de dépenses de fonctionnement, indique le texte portant projet de loi de finances 2018 dont une copie a été obtenue par l'APS. Le plafond d'autorisation de programme a été fixé à 3 170,5 mds DA pour couvrir le coût des réévaluations du programme en cours et le coût des programmes neufs susceptibles d'être inscrits au cours de l'année 2018. Outre les dépenses d'équipement mobilisées pour les mêmes secteurs socio-économiques que ceux dans les lois de finances précédentes, il est prévu de puiser dans le budget d'équipement pour le règlement

des créances détenues sur l'Etat pour un montant de 400 mds DA.

Il s'agit aussi d'opérer une contribution exceptionnelle de 500 mds DA au profit de la Cnas, afin de permettre au gouvernement d'aborder l'année 2018 sans risque d'explosion du dispositif de la protection sociale. Quant au budget de fonctionnement, il est estimé à 4 584,46 milliards DA (contre 4 591,8 milliards DA en 2017).

### Sanction des investisseurs douteux

Pour lutter contre la spéculation dans le foncier industriel, une pénalité sera payée par tout bénéficiaire de terrain à vocation industrielle mis sur le marché par voie de cession par des organismes publics ou par voie de concession par les Domaines, dans le cas où il demeure inexploité pour une période supérieure à trois ans. Le PLF 2018 fixe cette pénalité à 5% de la valeur vénale du foncier en question. Aussi, toute entreprise de production

et de montage de véhicules lourds et légers, qui accuse du retard dans le respect des engagements qualitatifs, quantitatifs ou du rythme d'intégration nationale, s'expose au paiement d'une amende, avise le même texte.

Pour encourager les investissements dans la production des lampes LED qui consomment moins d'énergie, les droits de douane appliqués à l'importation de cette catégorie de lampes seront augmentés à 30% contre 5% actuellement. Parmi les mesures phares du PLF 2018 figure également l'exemption de la TVA des opérations de vente de l'orge et du maïs ainsi que les autres matières destinées à l'alimentation de bétail.

Cette mesure s'explique par le fait que la filiale de l'aliment de bétail est confrontée à d'énormes difficultés liées à la demande croissante des éleveurs pour ces produits et à la cherté de leur prix. Une telle situation a réduit considérablement l'accès des éleveurs aux aliments et a accentué la tension qui prévaut dans le secteur.

A travers ce dispositif, il s'agit aussi de maintenir la dynamique de croissance de l'offre et d'encourager la production nationale de ces aliments de bétail. En ce qui concerne le logement public, le Trésor sera autorisé à prendre en charge des intérêts pendant la période de différé et la bonification à hauteur de 100% du taux d'intérêt des prêts accordés par les banques publiques dans le cadre de la réalisation de la 4<sup>e</sup> tranche de 120 000 logements de type location-vente (AADL). Dans le cadre du commerce numérique, le PLF 2018 stipule que tout agent économique qui offre des biens ou services à des consommateurs doit mettre à leur disposition des terminaux de paiement électronique (TPE) pour leur permettre, à leur demande, de régler le montant de leurs achats par carte de paiement électronique. Ce qui permet l'essor du paiement électronique, l'amélioration de la traçabilité des paiements et le maintien des mouvements des fonds dans le circuit formel.

Adel K./APS

Augmentation de la taxe sur les produits pétroliers

# Les Algériens paieront plus cher leurs carburants

■ Troisième hausse depuis 2016, à partir du mois de janvier 2018 les Algériens vont payer plus cher leurs carburants. A la pompe, les nouveaux prix seront de l'ordre de 38,64 DA pour l'essence normale, 41,67 DA pour le super, 41,28 DA pour le sans plomb et 22,8 DA pour le gasoil.

Par Lynda Naili

A ce titre, dans le cadre du projet de loi de finances adopté mercredi dernier en Conseil des ministres, les prix des différents carburants sont revus à la hausse à partir de janvier prochain. Une augmentation qui, selon le gouvernement, devra générer des recettes supplémentaires de l'ordre de 61 milliards DA. Arguments avancés : rationalisation de la consommation, réduction des importations, augmentation des recettes fiscales, diminution des subventions budgétaires ainsi que la préservation de l'environnement et l'endigage du phénomène de la contrebande frontalière en matière de carburants.

Ainsi, animé par la volonté de procéder au rééquilibrage budgétaire durant les cinq à venir, le gouvernement via le projet de loi de finances 2018 (PLF 2018) dans son volet fiscal, outre l'introduction de la taxe sur la fortune, annonce des mesures à même d'augmenter, d'élargir et d'améliorer la collecte des ressources fiscales ordinaires. D'où cette hausse de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) applicable sur les carburants. Une hausse arrêtée à 5 DA/litre pour l'essence et 2 DA/litre pour le gasoil. Faisant que, dorénavant, les nouveaux tarifs de la TPP en 2018 seront de 14 DA/litre pour l'essence super et sans plomb, 13 DA/litre pour l'essence normale et 4 DA pour le gasoil. A la pompe, les nouveaux prix seront de l'ordre de 38,64 DA pour l'es-



PH/D. R.

sence normale, contre 32,69 DA actuellement, de 41,67 DA pour l'essence super, contre 35,72 DA, de 41,28 DA pour l'essence sans plomb contre 35,33 DA et de 22,8 DA pour le gasoil contre 20,42 DA. De ce fait, pour expliquer cette hausse qui pèsera forcément sur le portefeuille des automobilistes, le gouvernement dira qu'il s'agit là d'une démarche graduelle de réajustement des prix des carburants visant à rationaliser leur consommation, réduire leurs importations, augmenter les recettes fiscales, diminuer les subventions budgétaires, préserver l'environnement et endiguer le phénomène de la contrebande frontalière.

Précisant, dans ce contexte, que ces futurs prix sont calculés sans tenir compte des révisions éventuelles des marges par décision de l'Agence nationale de contrôle et de régulation des activités dans le domaine des hydrocarbures (ARH). Pour rappel, l'année 2017 aura connu l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) en moyenne de 50%.

A noter que la consommation annuelle en carburants a atteint 15 millions de tonnes, 11,5 millions de tonnes sont raffinés localement, faisant que la facture d'importation des carburants s'établit actuellement à un peu plus d'un milliard de dollars,

montant de 3,5 millions de tonnes d'essence et de gasoil importés. Lequel montant devra à moyen et long terme connaître une baisse, notamment avec la mise en service annoncée pour début 2018 de la raffinerie d'Alger, ainsi que la réalisation des raffineries de Hassi Messaoud et de Tiaret pour lesquelles le ministre de l'Energie a annoncé le lancement prochain des appels d'offres en vue de leur réalisation.

Par ailleurs, il est à relever que le projet de LF 2018 établit le budget fonctionnement à 4 584 milliards DA, soit en baisse de 7 milliards DA par rapport à celui de 2017. En outre, il prévoit aussi des recettes de 6 521 milliards de DA et des dépenses de près de 8 628 milliards de DA. Quant au budget d'équipement, il a été arrêté à 4 043,31 milliards DA dispatché entre des dépenses d'investissements pour 2 175,01 milliards DA et des opérations en capital pour 1 868,3 milliards DA. Ce budget contient également une provision de 400 milliards DA pour le remboursement des entreprises locales et étrangères qui détiennent des créances sur l'Etat et ses démembrés. Ce à quoi s'ajoutent 1 760 milliards de DA alloués aux transferts sociaux, montant en hausse de près de 8% par rapport à 2017, et qui est destiné notamment aux soutiens aux familles, à l'habitat, à la santé, ainsi qu'aux subventions des prix des produits de première nécessité, à savoir les céréales, le lait, le sucre et les huiles alimentaires.

L. N.

Air Algérie

## Le chiffre d'affaires «impacté par la concurrence»

La compagnie Air Algérie a enregistré une baisse du chiffre d'affaires sur les 9 premiers mois de l'année en cours dans le sillage de «la concurrence des compagnies aériennes desservant l'Algérie», a indiqué, jeudi à Alger, son P-dg, Bakouche Alleche. L'arrivée d'un nombre important de nouvelles compagnies aériennes concurrentes sur le marché algérien s'est traduite par une prise des parts du marché par ces transporteurs, a-t-il indiqué lors d'une conférence de presse tenue à l'issue de la rencontre annuelle entre Air Algérie et ses partenaires-agences de voyages au nombre de 506. Actuellement, une vingtaine de compagnies concurrentes actives en Algérie. Dans ce sens, le nombre de passagers transportés par Air Algérie a «globalement diminué» en 2017, a-t-il relevé tout en se gardant de donner l'ordre de

grandeur de cette baisse du chiffre d'affaires. Questionné sur une éventuelle augmentation des tarifs des billets, M. Alleche a expliqué que la compagnie n'échapperait pas aux conséquences de la dépréciation de la monnaie nationale, ajoutant qu'«il faut trancher entre les charges et les tarifs» tout en prenant en considération l'offre et la demande. Les coûts des billets sont établis en fonction de la concurrence et des coûts des charges de la compagnie, selon lui. Quant à la situation financière de cette entreprise, il a indiqué qu'elle était «équilibrée» et qu'elle a entrepris le remboursement des prêts obtenus auprès d'un consortium de banques publiques ainsi que du Fonds national d'investissement (FNI) pour l'achat d'avions. Sur ce point, il a précisé qu'Air Algérie rembourse quatre milliards de dinars/an et qu'à l'horizon 2020

elle aura remboursé douze milliards de dinars. Par ailleurs, il a fait savoir que cette compagnie nationale enregistrait actuellement un taux de ponctualité moyen de 72%, et table sur un taux de plus de 80% dans les deux prochaines années. Concernant l'évaluation de l'opération de e-paiement, lancée en octobre 2016, le responsable de la division commerciale d'Air Algérie, Zoheir Houaoui, a fait savoir que l'achat des billets par ce mode de paiement n'avait pas atteint le niveau escompté. Le même responsable a fait savoir que l'accord portant installation au niveau de cette compagnie aérienne d'un système intégré de gestion des passagers plus performant serait opérationnel en début décembre 2017. Pour rappel, cet accord a été signé en mai dernier entre Air Algérie et le groupe international Amadeus IT, spécialisé dans les systèmes de

réservation et de la vente des services de voyage. Ce nouveau système remplacera le système de réservation actuel des vols qui a montré ses limites suite aux progrès technologiques enregistrés ces dernières années. Baptisé «Passenger services system», ce système va permettre une gestion automatique de la billetterie, de l'émission des billets, de l'enregistrement, du paiement, du service web et du programme de fidélisation d'Air Algérie. Il permettra aussi une gestion automatique de l'inventaire de la compagnie et de ses revenus ainsi que la mise en place d'un système d'intelligence économique, un outil d'aide à la gestion qui permet à Air Algérie d'être à l'écoute de sa clientèle. L'autre avantage est la plus grande collaboration entre Air Algérie et les intermédiaires agréés et agences de voyages, et ce, en partageant la même

LA QUESTION DU JOUR

### Stephen Paddock profiling

Suite de la page une

La tuerie d'Orlando a été exécutée par un islamiste homophobe et revendiquée par l'Etat islamique, probablement sans que celui-ci y soit pour quelque chose. La particularité de celle de Las Vegas, c'est que son auteur s'est arrangé pour que l'on ne sache rien de ses motifs. C'est d'autant plus fâcheux que ce que l'on a su de lui depuis ne s'accorde pas avec son acte. L'un de ses frères a dit qu'il espérait bien qu'on ouvre son crâne et qu'on voie que quelque chose s'était effectivement détraqué dans sa cervelle. Il y a des chances pour que les enquêteurs procèdent à cet examen, mais l'étonnant serait qu'ils découvrent une lésion susceptible de tout expliquer. Paddock était un joueur de haut vol et un solitaire fortuné. Un homme sans histoire comme on dit dans pareil cas. Ceux qui l'ont bien connu n'ont jamais rien détecté en lui laissant penser qu'il commettrait un jour le plus grand «mass shooting» de l'histoire des Etats-Unis. Ceux qui ont réfléchi au crime de sang savent que le meurtrier, le vrai, n'a ni motif ni mobile. Il est commis pour lui-même. Il n'est pas un moyen, il est une fin. Il trouve en lui-même sa propre satisfaction. C'est en quelque sorte de l'art pour l'art. Paddock a tué pour tuer. Cela explique bien d'ailleurs pourquoi il a fait en sorte de tuer le plus de personnes possible, avec lesquelles il partageait un même goût musical, mais dont probablement il ne connaissait aucune. Quand on tue pour tuer, autant en tuer un max. Paddock s'est muni d'armes et d'un accélérateur de tir (Bump stock), mais également de caméras pour voir venir les policiers, et pouvoir ainsi tirer sa révérence à temps. Il passait sa vie à parier de grosses sommes, mais aussi à étoffer sa collection d'armes. Il gagnait et perdait beaucoup d'argent, peut-être avec le même frisson profond dans un cas comme dans l'autre. Ses proches ont beau dire qu'ils n'y comprenaient rien, son crime pourrait bien lui ressembler, tout compte fait. A Las Vegas, la capitale du jeu, il a joué le tout, c'est-à-dire sa propre vie, pour le tout, c'est-à-dire le plus de personnes possible du public répandu à ses pieds. Il a parié pour la dernière fois, l'enjeu à cette occasion, la mise, ne se mesurant pas en dollars mais en vies, dont la sienne.

M. H.

plateforme de réservation de billets et de vente des produits de voyage. Le chiffre d'affaires de la compagnie est passé de 10,8 milliards de dinars en 2015 à 13,6 milliards de dinars en 2016. Les 82 meilleures agences intermédiaires agréées avec qui collabore Air Algérie représentent 40% du chiffre d'affaires généré ainsi par ce réseau intermédiaire.

Safy T.

Les révolutionnaires de La Casbah

# Documentaire sur Ali, Hassiba, Mahmoud et Petit Omar

■ Le documentaire «Les révolutionnaires de La Casbah», du réalisateur Mourad Ouznadji, a été projeté jeudi à Alger, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de Ali la Pointe, Hassiba Ben Bouali, Mahmoud Bouhamidi et Omar Yacéf dit petit Omar, suite au plastiquage de leur cache par les forces de l'armée coloniale française.

Par Amel O.

Le film, d'une durée de 52 minutes, traite de la lutte révolutionnaire à Alger, en évoquant le parcours militant de quatre révolutionnaires, tombés en martyrs le 8 octobre 1957 à La Casbah, dans une cache située au 5 rue des Abdéramés, en Haute Casbah, suite à son plastiquage par l'armée coloniale. A cet effet, le réalisateur Mourad Ouznadji a indiqué que pour ce film qui a



nécessité deux ans et demi de travail, il a eu recours à 18 témoignages de membres des familles des martyrs, d'historiens, de journalistes et de psychologues.

Au début, Ouznadji voulait consacrer son documentaire à l'histoire du petit Omar et le lien entre cet enfant et la révolution,

mais par la force des choses il s'est vite retrouvé à raconter l'histoire de quatre martyrs au lieu d'un seul. Le documentaire aborde, par ordre chronologique, la bataille d'Alger qui s'est déroulée dans le quartier historique de La Casbah, partant de la création du comité de coordination et d'exécution, issu du

congrès de la Soummam, qui a décidé de l'établissement de la Zone autonome d'Alger (ZAA), jusqu'aux opérations menées par la guérilla et les attentats à la bombe ayant ciblé les forces coloniales. Le film analyse la personnalité de chaque héros de cette bataille, à commencer par Bouhamidi, dont le domicile

avait abrité les quatre révolutionnaires pendant six mois, puis Hassiba Ben Bouali, l'héroïne et symbole de la résistance de la femme algérienne, Ali la Pointe, farouche combattant contre l'occupation française et le petit Omar, agent de liaison chargé de transmettre les consignes aux révolutionnaires. La sœur de Mahmoud, Fadhela Bouhamidi, apporte son témoignage et raconte que leur domicile familial abritait la cache des quatre martyrs et qu'elle se chargeait de nettoyer la cache, réservée à la base au stockage des denrées alimentaires, tandis que son frère, âgé à l'époque de 17 ans, était chargé de fournir des renseignements aux membres du FLN. La sœur de Hassiba Ben Bouali, Fadhela, a dit que Hassiba, animée dès son tendre âge par l'esprit patriotique et la défense de la cause nationale, était l'une des premières moudjahidate à avoir participé aux opérations de la guérilla et à avoir déposé des bombes, car étant révoltée contre l'oppression du peuple algérien. Le documentaire montre comment cette héroïne avait souffert de la discrimination pratiquée par les enseignants français contre les élèves musulmans, refusant d'être considérée comme une élève française et revendiquant toujours qu'elle était musulmane.

A. O./APS

Souligné par l'Algérie à l'ONU

## La lutte contre le terrorisme «ne peut se limiter à la seule dimension répressive»

La lutte contre le terrorisme ne peut se borner à la seule dimension répressive, et «reste incomplète» si elle repose uniquement sur les moyens sécuritaires, a déclaré à New York le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, Sabri Boukadoum. «L'Algérie est fermement convaincue que la prévention et la lutte contre le terrorisme exigent encore un haut niveau de vigilance, de mobilisation et de coopération à multiples facettes aux niveaux national, régional et international», a déclaré M. Boukadoum lors des travaux sur la promotion de l'Etat de droit organisés par la sixième commission chargée des questions juridiques. Et d'ajouter : «Il est clair que cette bataille ne peut se limiter exclusivement à la dimension répressive, mais doit déployer, en amont et en aval, une stratégie politique cohérente». Le représentant de l'Algérie a estimé, dans ce contexte, que le combat contre le terrorisme reposant uniquement sur les moyens sécuritaires «sera toujours incomplet». «Tout espoir de succès exige la participation active de l'ensemble des institutions nationales, des parties prenantes et des citoyens», a-t-il enchaîné. Evoquant l'expérience algérienne en matière de lutte antiterroriste, M. Boukadoum a souligné que «les importantes étapes qualitatives» enregistrées dans ce domaine consolidaient les résultats de la politique de réconciliation historique, présentée par le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, sous forme d'une charte pour la paix et la réconciliation nationale et approuvée par une écrasante majorité du peuple algérien lors d'un vote référendaire. L'ambassadeur a tenu à relever que l'Algérie a œuvré à

améliorer la coopération régionale et internationale dans ce domaine avant même «la manifestation de grands actes de terrorisme» que le monde a connus. «L'Algérie a œuvré dès le début à renforcer la lutte contre le terrorisme au niveau africain» en participant à «la création de plusieurs instruments qui jouent aujourd'hui un rôle important dans l'amélioration de l'efficacité de la lutte antiterroriste» dans le continent. Il a rappelé à cet égard le mémorandum du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, adopté à l'unanimité par les chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du dernier sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en juillet dernier à Addis-Abeba. Le mémorandum que le président Abdelaziz Bouteflika a présenté en sa qualité de Coordonnateur de l'Afrique pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent se décline en sept axes prioritaires relatifs aux actions de la lutte antiterroriste dans le continent, a noté M. Boukadoum, expliquant à la sixième commission que ce document servira de plateforme pour la coopération entre l'Afrique et la communauté internationale dans ce domaine. Dans la région du Sahel, qui exige la coordination et le renforcement des capacités des pays pour lutter contre le terrorisme, l'Algérie s'est engagée dans une approche concertée à travers de nombreux mécanismes de coopération, a indiqué le chef de la délégation algérienne à l'ONU, citant en cela le groupe de travail sur le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel, que l'Algérie coprésède avec le Canada dans le



cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme ainsi que le Comité d'état-major opérationnel conjoint (Cemoc). Au plan régional, l'Algérie continue également à contribuer à la stabilisation et à la promotion de la paix dans la région du Maghreb, au nord du Mali et au Sahel, dans le plein respect des principes universels de souveraineté des Etats et de la non-ingérence dans les affaires internes d'autres pays, a poursuivi l'ambassadeur. Dans le même sillage, il a renouvelé l'appui de l'Algérie à la stratégie antiterroriste de l'ONU, en déclarant qu'il était «primordial» de conso-

lider les efforts pour l'échange d'expertise en la matière et le renforcement de la coopération aux niveaux bilatéral, régional et international. Le représentant de l'Algérie a tenu également à préciser que la lutte contre l'extrémisme violent doit également inclure le rejet de tout acte de xénophobie et d'islamophobie. Boukadoum a saisi cette occasion pour réitérer, au nom de l'Algérie, sa plus ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Kheily Y.

Ouargla

# Le parc industriel de Hassi-Benabdallah, un projet prometteur

■ Le parc industriel projeté dans la commune de Hassi Benabdallah (wilaya de Ouargla) est considéré comme l'un des investissements prometteurs susceptibles de jouer un rôle principal en matière de diversification de l'économie et de valorisation du potentiel de production nationale, estimant des responsables locaux du secteur de l'industrie et des mines.

Par Salem K.

Occupant une superficie de 500 hectares (32 km du chef-lieu de la wilaya) à proximité de la RN-53, ce projet fait partie d'un programme d'aménagement d'une cinquantaine de parcs industriels à travers le



PH/D.R.

Basée à Ouargla, la direction régionale de l'Aniref est chargée aussi de la gestion, du suivi et du pilotage des travaux d'aménagement d'autres parcs industriels à réaliser dans la région sud-est du pays, selon le même responsable.

Il s'agit de quatre parcs industriels à Oumache (Biskra) et Guemmar (El-Oued) d'une superficie de 200 ha chacun, en plus de celui de Oued N'chou (Ghardaïa/100 ha) et In-Aménas (Illizi/64 ha), a-t-il détaillé. S'agissant de l'importance du transport dans le développement économique, la wilaya de Ouargla, qui englobe une douzaine de zones d'activités à travers différentes communes et une zone industrielle à Touggourt (créée en 1976), dispose d'un réseau routier composé essentiellement d'axes d'importance régionale et nationale, en plus d'une ligne ferroviaire reliant Touggourt à Biskra, en attendant la réalisation du projet de la ligne ferroviaire entre Touggourt et Hassi Messaoud via la ville Nouvelle de Hassi Messaoud, signale-t-on. La wilaya de Ouargla compte également trois infrastructures aéroportuaires classées, à savoir les aéroports Krim-Belkacem (Hassi Messaoud), Ain El-Beïda (Ouargla) et Sidi Mahdi (Touggourt), appelées à contribuer à l'amélioration de l'accessibilité.

S. K./APS

pays, selon les normes internationales en vigueur, a-t-on précisé. Piloté par l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref), ce programme a pour objectif d'élargir le tissu industriel à l'échelle nationale, tout en assurant un développement local approprié et durable, a-t-on souligné. Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, la réalisation de travaux d'aménagement du parc industriel de Hassi Benabdallah a été provisoirement attribuée à un groupement d'entreprises nationales (KEGT/EVSM) pour un montant global estimé à plus de

8,11 milliards de DA, avec le concours d'un bureau d'études spécialisé, a fait savoir le premier responsable de la direction régionale (sud-est) de l'Aniref, qui coiffe les wilayas de Ouargla, Biskra, El-Oued, Illizi, Tamanrasset et Ghardaïa. Cette opération, qui attend la levée définitive du gel, porte notamment sur la réalisation des réseaux divers (AEP, assainissement, électricité et gaz), ainsi que d'autres installations, dont un bloc de gestion et cinq zones d'accompagnement (logistique, commerce, recherche, service et équipement), indique Mohamed Fouad Bahri. Une fois achevée, elle permettra d'offrir aux inves-

tisseurs toutes les commodités requises pour réaliser leurs projets au niveau de ce nouveau parc doté d'une surface concessible répartie en 126 lots réservés à diverses filières industrielles (lourde, légère, agroalimentaire, électroménager, manufacturière, pétrochimique et pharmaceutique), a-t-il dit.

## Une vingtaine de projets déjà retenus

Au moins, vingt projets versés dans différents créneaux d'activité économique sont déjà identifiés pour être affectés vers le parc industriel de Hassi Benabdallah, a-t-il ajouté.

PLF 2018

## Ce qui est prévu pour l'impôt sur la fortune

Le projet de loi de finances 2018 (PLF 2018) introduit un impôt sur la fortune en définissant le type de patrimoine assujéti, le barème et la destination des recettes provenant de cet impôt. Le patrimoine soumis à cet impôt doit avoir une valeur supérieure à 50 millions DA, indique le texte portant PLF 2018 dont une copie a été obtenue par l'APS. Les biens concernés sont essentiellement les biens immobiliers, les véhicules particuliers d'une cylindrée supérieure à 2 000 cm<sup>3</sup> (essence) et de 2 200 cm<sup>3</sup> (gasoil), les yachts et bateaux de plaisance, les chevaux de course, les avions de tourisme, les objets d'art estimés à plus de 500 000 DA, les bijoux et pierreries, or et métaux précieux, précise le projet de loi.

Par contre, les habitations principales sont exclues de l'assiette de l'impôt sur la fortune. Quant au tarif de taxation, il varie entre 1% et 3,5% en fonction du montant du patrimoine. La répartition des recettes issues de cet impôt est fixée à raison de 60% au budget de l'Etat, de 20% aux budgets communaux et de 20% au Fonds national du logement. Dans l'exposé des motifs, les concepteurs du PLF 2018 expliquent qu'un impôt sur la fortune avait été institué par la loi de finances de 1993. Mais durant la dernière décennie, une demande incessante a été exprimée par des parlementaires visant à instituer un impôt sur la fortune. Dans cette optique, poursuit l'exposé des motifs, il est proposé de changer l'appellation «impôt sur le

patrimoine» en «impôt sur la fortune» dans «le but de permettre à l'opinion publique de mieux assimiler cet impôt qui touche la classe riche». Cependant, afin de permettre un meilleur rendement, le barème actuel qui régit l'impôt sur le patrimoine sera doublé pour l'impôt sur la fortune. A titre d'exemple, l'impôt dû au titre d'un patrimoine évalué à 350 millions DA sera de 5,25 millions DA au lieu de 2 millions DA payés selon le barème actuel, soit une plus-value de 3,25 millions DA. Pour la mise en application de l'impôt sur la fortune, il est fait obligation aux concessionnaires automobiles de transmettre à l'administration fiscale un état détaillé (nom, adresse) des clients ayant acquis des véhicules de tourisme dont le prix

dépasse 10 millions DA. Les bijoutiers doivent aussi transmettre au fisc un même état détaillé sur les clients ayant acquis des bijoux de luxe. Les commissaires priseurs sont également soumis à cette même obligation pour leurs clients ayant acquis des objets de valeur par vente aux enchères.

En outre, les douanes doivent transmettre périodiquement à l'administration fiscale un état détaillé des importations, faites par les particuliers, des véhicules dont la valeur dépasse les 10 millions DA, les yachts et bateaux de plaisance, les caravanes, les chevaux, les avions de tourisme, les bijoux, pierreries et les tableaux de maître.

Lamine H.

Selon le FMI

## La reprise économique s'installe durablement

La reprise économique mondiale s'installe durablement, a estimé jeudi Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), exhortant les pays à mener des réformes pour ancrer la croissance dans le temps. En prenant un peu de recul, «on voit que la reprise mondiale, tant attendue, s'installe durablement», a-t-elle déclaré lors d'un discours à l'université de Harvard. En juillet, le FMI a anticipé une croissance mondiale de 3,5% cette année et de 3,6% pour 2018. «La semaine prochaine, nous allons publier une prévision actualisée en

ouverture des assemblées annuelles et elle devrait être encore plus optimiste», a indiqué M<sup>me</sup> Lagarde sans toutefois dévoiler de chiffres. Elle a souligné que près de 75% des pays du monde se redressaient, «ce qui signifie plus d'emplois et une amélioration du niveau de vie dans de très nombreuses régions du monde». La directrice du FMI a néanmoins constaté que «cette reprise n'est pas totale», et que dans un certain nombre de pays, la croissance est «trop faible». L'an dernier, 47 pays ont vu par ailleurs leur PIB par habitant décliner. Selon elle, la question prin-

cipale est désormais de «savoir comment saisir l'opportunité de ce redressement pour sécuriser la reprise et créer une économie qui profite au plus grand nombre». Elle a relevé «des menaces à l'horizon» comme un niveau de dette élevé dans de nombreux pays, l'expansion rapide du crédit en Chine ou des prises de risques trop importantes sur les marchés financiers. «Il faut aborder ce moment (de reprise) comme une opportunité de faire les changements nécessaires à une prospérité à long terme», a-t-elle ajouté. «Nous ne devrions pas gâcher la bonne reprise». Il

est toujours plus facile de mettre en œuvre des réformes lorsque l'économie se porte bien, a-t-elle fait valoir. «Intuitivement, on sent que cela fait sens : il est plus aisé de réformer le code des impôts quand les salaires augmentent ou de modifier la réglementation du travail quand le plein emploi est presque là», a relevé M<sup>me</sup> Lagarde. Elle a invité les pays où les finances publiques sont solides comme en Allemagne ou en Corée du Sud à investir davantage sur leur propre marché et les pays pauvres à contenir leur dette publique.

R. E.

Formation professionnelle à Blida

# Quatre nouveaux établissements prochainement opérationnels

■ Quatre nouveaux établissements de formation professionnelle sont attendus prochainement à la mise en service dans la wilaya de Blida, a fait savoir avant-hier le responsable local du secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels.

Par Lilia A.

**A**mar Khidroune a cité parmi ces nouveaux établissements actuellement en cours d'équipement l'Institut d'enseignement professionnel de Bouguerra (Est de Blida), attendu à l'ouverture durant la session de février 2018, lequel s'ajoutera à un autre établissement similaire déjà en activité à Beni Merad. Selon l'exposé présenté par le même responsable lors du conseil exécutif de la wilaya tenu hier mercredi, ce nouvel établissement spécialisé dans les énergies renouvelables, est doté d'une capacité d'accueil de 1 000 places pédagogiques,

en plus de 300 lits.

Un 2ème institut national spécialisé, d'une capacité d'accueil de 300 places pédagogiques et de 300 lits sera réceptionné à Boufarik, tandis que deux Centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) seront mis en exploitation à Bouâfra et Beni Khelil. M. Khidroune a signalé, par la même occasion, l'ouverture de nombreuses nouvelles spécialités de formation dans la wilaya, en accord avec les partenaires socio-économiques locaux, et en conformité avec les besoins du marché local du travail. Il a cité parmi ces nouvelles spécialités, jouissant d'un grand succès

après des stagiaires, et dont certaines sont programmées pour la session de février prochain, l'option de technicien supérieur en édition, qui est une première à l'échelle nationale, outre les spécialités de l'hôtellerie, paysagiste, montage et entretien de panneaux photovoltaïques, entretien de réseaux AEP, et archives et documentation. Le responsable a signalé, en outre, le lancement d'une enquête à propos de toutes les écoles de formation privées de la wilaya (au nombre de 14 et d'une capacité globale de 620 places), en vue, a-t-il dit, de faire le constat de leur conformité aux objectifs fixés pour elles. La wilaya de Blida compte 21 établissements de formation, dont un institut d'enseignement professionnel, quatre instituts nationaux spécialisés, 11 CFPA et cinq annexes professionnelles, d'une capacité d'accueil globale de 9 350 places pédagogiques.

L. A.



PH. &gt; D. R.

Achèvement du programme d'éradication des chalets à Boumerdès

## Prochaine réception de près de 9 800 logements

**P**rés de 9 800 unités de logements achevées de réalisation à Boumerdès, sont actuellement en attente d'être réceptionnées, en vue du parachèvement du programme d'éradication des chalets dans la wilaya, a indiqué avant-hier le directeur du Logement.

Selon Tarek Souissi, une commission de wilaya a été installée pour veiller à l'accélération des travaux d'aménagement externes de ces unités, afin de les réceptionner dans leurs délais fixés à avant fin 2017. En outre, il a signalé le relogement, à ce jour, à travers la wilaya, de plus de 5 500 familles, qui occu-

paient des chalets. La mise en œuvre du programme d'éradication des chalets a été entamée officiellement le 26 décembre 2016 à partir de la commune d'Ouled Hadadij, avec la démolition de près de 500 chalets, avant de se poursuivre progressivement à travers 18 autres sites, et ce jusqu'à éradication définitive des chalets dans la wilaya à fin décembre 2017, selon l'engagement pris par le wali Abderrahmane Madani Foutatif.

Le directeur du logement de Boumerdès n'a pas manqué, en outre, de rassurer quant à la prise en charge des demandeurs de

logements dans un cadre social, dès le parachèvement de l'éradication des chalets et du relogement de tous leurs occupants. Il a signalé la réalisation, en cours, de plus de 15 000 unités (toutes formules confondues) dans cet objectif, tandis qu'un autre programme de près de 650 autres logements est programmé à la relance prochainement, après avoir accusé un retard. Entre 2000 et 2015, la wilaya de Boumerdès a bénéficié d'un programme global de 89 400 unités de logements (toutes formules confondues).

Abdenour L.

Mostaganem

## 2,3 milliards DA de redevances à recouvrer par l'Algérienne des eaux

**L**es redevances non honorées par les clients auprès de l'unité de Mostaganem de l'Algérienne des eaux (ADE) ont atteint, au premier semestre de l'année en cours, 2,3 milliards DA, a indiqué avant-hier le directeur d'unité.

Sid Ahmed Mokhtar a indiqué que la grande part de ces redevances qui détonne par les communes qui n'ont pas versé leurs dus. A noter surtout que la distri-

bution d'eau se fait au niveau de 270 douars sans compteurs. Les dettes communes ont atteint, à fin juin dernier, 1,3 milliard DA contre 1 milliard DA pour ce qui est des autres clients, a-t-il fait savoir. Concernant la situation financière de l'ADE, Sid Ahmed Mokhtar a souligné que les charges ont augmenté pouvant affecter les prestations offertes aux clients de l'unité, tout en signalant l'incapacité de gérer

l'opération d'alimentation en eau potable surtout au niveau des villages et des centres ruraux. L'unité de Mostaganem de l'ADE a bénéficié, l'année dernière, d'une rallonge pour honorer les redevances auprès de l'entreprise de distribution de l'électricité et du gaz, estimées à 29 millions DA et d'un autre apport pour l'acquisition de compteurs d'eau de 15 millions DA, a-t-on rappelé.

Les dépenses sont en hausse

surtout avec les projets de raccordement des foyers au réseau d'AEP pour atteindre un taux de 100 pour cent vers la fin du premier trimestre 2018, nonobstant les coûts de maintenance et d'entretien des canalisations et de réparation des fuites d'eau, selon la même source. L'unité de l'ADE de la wilaya de Mostaganem compte actuellement plus de 180 000 clients.

Kader Y.

Khenchela

## Encourager les jeunes, un facteur essentiel pour la relance de l'agriculture

**E**ncourager les jeunes à opter pour l'agriculture est un facteur essentiel pour la relance du secteur agricole, a indiqué avant-hier le wali de Khenchela, Kamel Nouicer. Dans une déclaration à l'APS, en marge de la première exposition agricole annuelle, organisée à la maison du fellah de la commune d'El Hamma, le même responsable a précisé que la forte présence des jeunes à travers les stands de cette exposition traduit leur volonté

à investir ce secteur. La forte présence des jeunes et la production agricole dont dispose la wilaya de Khenchela doivent être exploitées pour le développement de l'agriculture et la relance de ce secteur «stratégique et important», a-t-il souligné. Une attention particulière sera accordée aux jeunes en matière d'exploitation des poches foncières, conformément à l'instruction sur l'extension de leurs exploitations agricoles, mais aussi en vue de

la réservation de nouvelles surfaces de variant entre 5 à 6 hectares, a souligné le chef de l'exécutif local. La première exposition agricole annuelle de la wilaya de Khenchela a connu une forte présence d'agriculteurs, ayant exposé leurs productions dont des céréales, des légumes, de fruits et du miel, issus de diverses communes de cette région, et dont les plus productifs ont été honorés par le wali.

Belgacem R.

Sétif

## Remise de clés de 290 logements publics locatifs

**L**es clés de 290 logements publics locatifs (LPL) ont été remises avant-hier à leurs bénéficiaires dans trois communes de la wilaya de Sétif (Ouricia, Ain Azel et Ain El Hadjer), dans une ambiance festive. Lors d'une cérémonie d'attribution d'un nombre d'affec-

tations et de clés, organisée dans la commune d'Ouricia (Nord de Sétif), le wali Nacer Maâskeri a précisé que ce quota est constitué de 100 unités, réalisées dans la commune d'Ain Azel (Sud de Sétif), 170 dans la localité d'Ouricia et 20 autres dans la com-

mune d'Ain El Hadjer (Sud de Sétif). Pas moins de 5 050 unités de type LPL seront réceptionnées dans la wilaya de Sétif durant l'année 2017, dont les clés de 3 721 unités ont été remises à leurs bénéficiaires, tandis que la réception du reste, à savoir 1 329, reste

tributaire du parachèvement des travaux des réseaux divers. La wilaya de Sétif a bénéficié, au début de l'année en cours, d'un nouveau quota de 2 875 logements réparti sur l'ensemble de ses communes, a révélé le chef local de l'exécutif.

Souad B.

## En panne depuis deux mois La ligne de téléphérique Annaba-Seraïdi remise en service demain

**LA LIGNE** de téléphérique reliant Annaba à Seraïdi, en panne depuis deux mois, sera remise en service demain, a indiqué avant-hier l'Entreprise de transport algérien par câbles (ETAC).

Ce moyen de transport par télécabines ayant fait l'objet d'une opération de maintenance et de réparation du câble porteur des télécabines, accueillera dès demain les usagers quotidiennement de 7h à 17h30, a indiqué L'ETAC dans un communiqué. Le téléphérique Annaba-Seraïdi a été mis à l'arrêt le 4 août dernier suite aux dommages causés par l'incendie qui s'est déclenché dans la forêt du Mont de l'Eddough, traversée par le téléphérique, a-t-on précisé. L'opération de réparation a porté sur la rénovation de la partie du câble endommagé et l'entretien technique nécessaire conformément aux normes de sécurité requises, a-t-on ajouté. La ligne du téléphérique reliant Annaba à Seraïdi s'étend sur une longueur de 4km et assure le transport pour une moyenne de 2500 voyageurs par jour, a-t-on rappelé. Le téléphérique d'Annaba constitue un acquis de première importance dans le système de transport collectif de la wilaya avec ses 68 télécabines, assurant le transport des citoyens entre la commune montagneuse de Seraïdi et la ville d'Annaba en 20 minutes.

Hocine B.



Brahim Ghali

# «Il est temps pour que la Minurso organise le référendum d'autodétermination du peuple sahraoui»

■ Le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, a soutenu qu'«il était temps pour que la mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental (Minurso) puisse mener sa mission pour laquelle elle a été créée le 6 septembre 1991, afin de déterminer le sort du peuple sahraoui.



Par Anis G.

Dans une lettre adressée mardi au secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, le président sahraoui qui est également secrétaire général du Front Polisario a «alerté M. Guterres suite aux attaques brutales et barbares des autorités d'occupation marocaines contre les civils sahraouis non armés pour avoir participé à des manifestations pacifiques revendiquant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance et la

libération de prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines, groupe de Gdeim Izik».

Le Président sahraoui a souligné dans sa lettre qu'«il est temps de permettre à la MINURSO, la mise en œuvre sans plus tard de la tenue du référendum pour l'autodétermination du peuple sahraoui, en plus d'un mécanisme de protection, de suivi et de la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental occupé, la protection des ressources naturelles sahraouies, y compris le démantèlement du

mur marocain qui représente un crime contre l'humanité et divise le Sahara occidental et son peuple en deux parties».

Il a également souligné «la nécessité urgente pour la communauté internationale d'assumer ses responsabilités pour protéger les civils sahraouis et garantir l'exercice de leurs droits fondamentaux, contre la répression croissante pratiquée par l'Etat d'occupation marocain».

«Il est regrettable que la communauté internationale reste indifférente aux pratiques odieuses et aux violations fla-

grantes commises par les forces d'occupation militaires illégales sur un territoire relevant de la responsabilité des Nations unies représentée par une mission en place dans l'attente du parachèvement du processus de décolonisation par le biais d'un référendum sous les auspices de l'ONU», a soutenu M. Ghali.

Le président de la République sahraouie a en outre réitéré une fois de plus que ces violations marocaines répétées ne reflètent aucunement l'intention des autorités marocaines de coopérer avec le nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général l'ONU au Sahara occidental, Horst Koehler, dans ses efforts devant parvenir à une solution juste et durable au conflit du Sahara occidental qui garantit le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination comme le stipulent les résolutions onusiennes.

Il a enfin exigé la libération immédiate de tous les prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines et une expertise médicale internationale indépendante sur les détenus de Gdeim Izik et d'annuler la décision de les disperser dans les prisons marocaines, conformément aux exigences de la quatrième Convention de Genève.

## Le secrétaire général de l'ONU reçoit le représentant du Front Polisario

Le représentant du Front Polisario, Ahmed Boukhari, a été

reçu mercredi à New York par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, à qui il a remis un message du président Brahim Ghali sur le processus de paix au Sahara Occidental.

Boukhari a été reçu, à sa demande, par le chef de l'ONU pour lui remettre le message du président sahraoui, a indiqué à l'APS le représentant du Front Polisario.

La rencontre intervient à la veille du déplacement prévu du nouvel émissaire de l'ONU pour le Sahara Occidental, Horst Kohler, dans la région mais l'organisation onusienne n'a pas encore annoncé la date de cette visite, prévue probablement courant octobre.

Guterres s'est félicité dernièrement de l'intention de son envoyé personnel de se rendre prochainement dans la région pour relancer le processus onusien à l'arrêt depuis 2012.

A. G./APS

## Libye Au moins quatre morts et 15 blessés dans un attentat suicide à Misrata

QUATRE PERSONNES ont été tuées mercredi et 15 autres blessées dans un attentat suicide dans la ville libyenne de Misrata, ont indiqué des sources de sécurité. Selon ces sources, un kamikaze s'est fait exploser à l'intérieur du Complexe des tribunaux, un bâtiment dans le centre de cette ville sous le contrôle des forces loyales au gouvernement d'union nationale (GNA) reconnu par la communauté internationale.

«Un groupe de trois hommes appartenant à l'EI (groupe terroriste auto-proclamé Etat islamique/Daech) ont commis un attentat suicide contre le Complexe des tribunaux à Misrata tuant quatre personnes et en blessant 15», a indiqué le général Mohammad Al-Ghassri, porte-parole des forces du gouvernement d'union nationale (GNA), cité par l'AFP.

Les trois hommes sont sortis du véhicule, un premier a réussi à entrer dans le bâtiment où il s'est fait exploser, a-t-il précisé. «Nous avons abattu le second et arrêté le troisième».

Selon l'agence de presse libyenne LANA, l'attentat a coïncidé avec l'arrivée de détenus membres de Daech au Complexe des tribunaux où ils devaient être entendus pas le parquet.

M. L.

## Libye/Grande-Bretagne

### Tripoli exige des «explications» après des propos de Boris Johnson

Le président du Gouvernement d'union nationale libyen (GNA), Fayez al-Sarraj, a vivement réagi jeudi à des propos du ministre britannique des Affaires étrangères Boris Johnson sur la Libye, exigeant des «explications» à l'ambassadeur britannique, a indiqué le Conseil présidentiel libyen dans un communiqué.

Fayez al-Sarraj a exigé de l'ambassadeur du Royaume-Uni en Libye, Peter Millett, qu'il

a rencontré jeudi à Tripoli, «des explications», a précisé le communiqué.

Les propos de M. Johnson ont été jugés «inacceptables» par M. al Sarraj.

Selon le communiqué, M. Millet a expliqué que le ministre britannique «visait dans ses propos les morts parmi les membres étrangers de l'organisation terroriste Daech qui ont tué des centaines de Libyens», sans donner plus de détails.

M. Johnson, qui s'était rendu en Libye en août dernier, a affirmé mardi soir lors d'un congrès à Manchester que «la Libye pourrait devenir attrayante pour les touristes et les investisseurs», dont des entreprises britanniques voulant investir à Syrte, «si elle parvenait à se débarrasser des cadavres», suscitant de vives réactions en Libye.

APS

## Espagne/Libye/Conflit

### Madrid appelle les acteurs politiques libyens à «avancer sur la voie de la réconciliation»

L'Espagne a condamné l'attentat terroriste perpétré mercredi contre un tribunal de Misrata (ouest de la Libye) faisant quatre morts, appelant l'ensemble des acteurs politiques libyens à «avancer sur la voie de la réconciliation nationale».

«L'Espagne lance un nouvel appel à tous les acteurs politiques libyens à avancer sur la voie de la réconciliation nation-

le, du renforcement des institutions et de pacification du pays», indique un communiqué du ministère espagnol des Affaires étrangères et de la coopération.

Le gouvernement espagnol a lancé un appel aussi à «contribuer aux efforts que le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Libye, Ghassan Salamé, est en train de déployer avec l'appui de la communauté

internationale».

Il a exprimé, en outre, son «soutien aux efforts du gouvernement d'union nationale dans sa lutte contre la menace terroriste», estimant que «toutes les parties doivent se joindre de manière active à ces efforts».

Quatre éléments du personnel de sécurité ont trouvé la mort et vingt-et-une autres personnes ont été blessées mercredi lors

d'un attentat-suicide à la bombe dans le complexe des tribunaux de la ville de Misrata.

Trois hommes armés non identifiés, soupçonnés d'être affiliés aux terroristes de «Daech», ont attaqué le complexe des tribunaux alors que nombre de ces terroristes y arrivaient pour être jugés.

R. M.



Corée du Nord

# Pyongyang a relancé des usines de l'ex-zone industrielle intercoréenne

■ *Pyongyang a confirmé hier avoir relancé des usines qui avaient été financées par Séoul dans la zone industrielle intercoréenne de Kaesong, d'où la Corée du Sud s'est retirée en 2016 pour protester contre le programme nucléaire nord-coréen.*

Par Rosa C.



PH. A. D. R.

La Corée du Sud avait suspendu ses activités dans ce complexe, qui se trouve sur le territoire nord-

coréen, en février 2016, peu après le quatrième essai nucléaire du Nord. Elle accusait

Pyongyang d'utiliser l'argent tiré de ce projet pour financer ses programmes militaires interdits.

Pendant douze ans, Kaesong avait réussi à résister à la volatilité des relations intercoréennes. Et au plus fort de son activité, 124 usines sud-coréennes y employaient 53 000 Nord-Coréens.

Hier, des médias nord-coréens ont confirmé que des usines du complexe, qui se situe tout près de la frontière, fonctionnaient toujours et que les entreprises du Sud ne pouvaient plus les considérer comme leur appartenant.

«Personne ne peut s'ingérer dans ce que nous faisons dans la zone industrielle qui se trouve sur notre territoire souverain», peut-on lire sur le site internet Uriminzokkiri, un des organes de propagande du Nord.

Il ajoute que Pyongyang va s'approprier les bâtiments, les produits et les machines laissées par le Sud.

«Les États-Unis et leurs sbires peuvent bien intensifier leurs sanctions, ils ne nous empêcheront pas d'aller de l'avant et ils n'empêcheront pas les usines de la zone industrielle de produire encore plus», poursuit-il. Un autre site, Arirangmeari.com, annonce que les usines ont été réquisitionnées. «Les chiens aboient mais la caravane passe. Les usines de la zone industrielle de Kaesong tourneront encore plus vite, quels que soient les cris des forces hostiles désespérées», peut-on lire sur ce site.

Ces annonces interviennent après que des médias du Sud eurent affirmé que le Nord produisait des vêtements dans les usines financées par des entre-

prises sud-coréennes à Kaesong. «La Corée du Nord ne doit pas enfreindre les droits de propriété des entreprises sud-coréennes», a déclaré un responsable du ministère sud-coréen de l'Unification, cité par l'agence de presse sud-coréenne Yonhap.

Après la fermeture de Kaesong, les entreprises sud-coréennes jusqu'alors présentes dans la zone industrielle avaient évalué leurs pertes à 820 milliards de wons (617 millions d'euros).

Source cruciale de devises étrangères pour le régime le plus isolé au monde, Kaesong était né dans le sillage de «la diplomatie du rayon de soleil» poursuivie par Séoul de 1998 à 2008, et qui visait à encourager les contacts entre les deux frères ennemis.

R. C.



## Points chauds

### Certification

Par Fouzia Mahmoudi

Barack Obama, qui a à de multiples reprises signifié qu'il ne voulait pas s'ingérer dans les affaires présentes de la Maison-Blanche doit pourtant avoir une forte envie d'appeler son successeur pour le convaincre de ne pas saboter l'accord sur le nucléaire avec l'Iran. En effet, le président américain Donald Trump, qui a affirmé jeudi que l'Iran n'avait pas respecté «l'esprit» de l'accord sur son programme nucléaire, devrait selon les médias américains annoncer cette semaine qu'il ne «certifie» pas cet accord, ce qui renverra de fait la balle dans le camp du Congrès. Une loi oblige le président américain à dire au Congrès, tous les 90 jours, si l'Iran respecte le texte et si la levée des sanctions est bien dans l'intérêt national des États-Unis. Il a jusqu'ici «certifié» l'accord mais a fait savoir que l'échéance cruciale serait la prochaine, le 15 octobre. Trump devrait arguer que l'accord n'est pas dans l'intérêt des États-Unis, selon le «Washington Post», qui cite quatre personnes de l'entourage du président américain. Le «New York Times», qui cite des sources proches du dossier, fait aussi état de l'intention de Trump de «décertifier» l'accord mais de le maintenir en vigueur et de laisser le Congrès décider de l'éventuelle prise de sanctions. De nouvelles sanctions pourraient faire dérailler cet accord signé en 2015 avec Téhéran. En cas de «non-certification», la loi donne au Congrès 60 jours pour décider de réimposer ou non des sanctions. Washington pourrait tenter de mettre à profit ce délai pour arracher à ses partenaires européens l'engagement de rouvrir des négociations avec Téhéran. Mais une telle démarche ouvrirait aussi une période de grande incertitude liée à l'attitude qu'adopterait alors l'Iran. Personnalité importante de l'administration Trump, le ministre de la Défense Jim Mattis a affirmé mardi que, selon lui, maintenir cet accord nucléaire était dans l'intérêt national des États-Unis. «Ils n'ont pas respecté l'esprit de cet accord», avait affirmé jeudi le président Républicain, évoquant ce document conclu entre Téhéran et les grandes puissances qui vise à garantir le caractère strictement pacifique et civil du programme nucléaire iranien en échange d'une levée progressive des sanctions. «Le régime iranien soutient le terrorisme et exporte la violence et le chaos à travers le Proche-Orient», avait-il souligné au début d'une réunion à la Maison-Blanche en présence des principaux responsables militaires du pays. «C'est la raison pour laquelle nous devons mettre un terme à l'agression constante de l'Iran et à ses ambitions nucléaires», a-t-il poursuivi. «Nous ne devons pas permettre à l'Iran d'obtenir des armes nucléaires», a-t-il martelé. Interrogé sur sa décision à venir, il a assuré qu'il la ferait connaître «très prochainement». «C'est peut-être bien le calme avant la tempête», a-t-il ajouté, sans donner davantage de précision. Reste à savoir si Trump ira jusqu'à mettre en péril cet accord qui avait nécessité des années de travail et de négociations difficiles entre plus d'une dizaine de nations et qui avait résulté en l'élaboration d'un texte qui avait réussi à créer, jusque-là, le consensus et à ouvrir une nouvelle ère diplomatique et politique.

F. M.

## Royaume-Uni

### Des élus conservateurs réclament le départ de Theresa May

Un groupe d'une trentaine de députés s'est formé au sein du Parti conservateur pour réclamer le départ de la Première ministre britannique Theresa May, a affirmé hier un ancien ministre, réclamant l'élection d'un nouveau dirigeant à la tête des Tories. «Je pense, comme un certain nombre de mes collègues, qu'il est grand temps de soulever le problème du leadership», a déclaré le député Grant Shapps, ancien ministre du Développement international, à la radio BBC 4.

«Il n'est plus possible de continuer ainsi. Le moment est venu d'organiser une nouvelle élection de nos dirigeants, ou au moins de préparer un calendrier en ce sens», a-t-il ajouté.

Ces commentaires surviennent deux jours après le calamiteux discours de Theresa May, prononcé en clôture du congrès du Parti conservateur à

Manchester. La cheffe de gouvernement, gênée par de fréquentes quintes de toux, s'était péniblement exprimée, après avoir été interrompue par un manifestant venu lui remettre un formulaire de licenciement, «de la part de Boris Johnson», le ministre des Affaires étrangères. Pendant ce temps, sur le panneau derrière elle, les lettres du slogan des Tories se détachaient une à une.

Mais sa position à la tête du gouvernement est régulièrement remise en cause depuis juin, et la perte, par les conservateurs, de leur majorité absolue au Parlement, lors d'élections législatives qu'elle avait décidé de convoquer de manière anticipée.

Grant Shapps a précisé qu'il disposait du soutien d'un trentaine de députés. Selon les statuts du parti, un minimum de 48 membres du parlement est requis pour saisir le Comité

1922, responsable de l'organisation interne des Tories. «Grant a beaucoup de talents, mais la seule chose qu'il n'a pas, c'est des supporters au sein du parti. Tout ceci va tomber à l'eau», a minimisé le député conservateur Charles Walker, vice-président du Comité 1922. Signe néanmoins que la question du maintien de la Première ministre se pose chez les conservateurs, la ministre de l'Intérieur Amber Rudd a pris position dans le débat. «(Theresa May) doit rester en place», a-t-elle soutenu dans une tribune publiée par le quotidien The Telegraph.

La question du leadership pourrait devenir d'autant plus sensible qu'elle pourrait bientôt avoir des implications financières. Charlie Mullins, créateur de la société de plomberie Pimlico Plumbers, et généreux donateur des Tories, a réclaté le départ de Theresa May.





## Théâtre/Évocation

# Sirat Boumediene, un comédien «talentueux et très humain»

■ Le regretté comédien Sirat Boumediene (1947-1995), auquel un hommage sera rendu aujourd'hui au théâtre régional d'Oran «Abdelkader -Alloula» (TRO), s'était illustré par ses aptitudes scéniques mais également par ses qualités humaines.

Par Adéla S.

**N**ombre de dramaturges et artistes gardent du regretté Sirat l'image d'un homme qui avait pleinement vécu sa passion pour le 4<sup>e</sup> art et dont la compagnie était toujours appréciée par ses collègues.

L'ancien directeur du TRO, Azri Ghaouti, se souvient des débuts de l'artiste vers la fin des années 1960 lorsqu'il fut débusqué par feu Abderrahmane Kaki (1934-1995).

Sirat, secrétaire à l'époque au TRO qui était sous la direction de Kaki, avait profité du moment de pause d'une troupe en répétition pour monter sur scène et se mettre à imiter un des comédiens, avant d'être surpris au retour de l'équipe par Kaki qui le félicita pour sa prestation.

«Et c'est comme ça qu'a commencé la carrière de Sirat en tant que comédien, avec de petits

rôles avant de camper celui de "Dribzen", personnage important dans la pièce "Hamam Rabbi" d'Alloula (1939-1994)», relate Azri Ghaouti.

C'est dans ce premier grand rôle que Sirat a littéralement «exploré», révélant ses capacités scéniques, s'ouvrant la voie vers d'autres interprétations à succès comme celle de «Djelloul El-Fhaymi» dans la pièce «El-ajouad» (Les généreux) d'Alloula qui lui valut une récompense au Festival théâtral international de Carthage (Tunisie, 1985).

«Sirat n'a jamais quitté la scène même lorsqu'il fut sollicité pour des rôles à la télévision ou au cinéma», soutient Azri Ghaouti, rappelant toutefois que le parcours de l'artiste connu quelques périodes de flottement dues à la maladie.

Les apparitions de l'artiste à l'écran furent plutôt timides, exception faite de la série «Chaïb El-Khedim» de Zakaria

Brahim qui le fit davantage connaître au public impressionné par son talent à jouer plusieurs rôles en même temps.

Au plan humain, Sirat était aussi apprécié pour son sens de l'humour. «Il faisait tout le temps des tournures plaisantes des choses de la vie, sa compagnie était toujours agréable», se remémore Azri Ghaouti, insistant en outre sur le fait que l'homme était à la fois couche-tard et lève-tôt, donnant ainsi l'impression qu'il tenait à «vivre pleinement sa vie d'artiste».

Les qualités scéniques et le caractère sociable du regretté Sirat sont également évoqués par ses anciens compagnons, à l'instar du comédien Abdelkader Belkaïd qui fut distribué à ses côtés dans la quasi-totalité de ses apparitions sur scène.

«Tous les comédiens voulaient jouer à ses côtés, tant sa compagnie était des plus agréables», a témoigné Belkaïd.



PH. A.D.R.

Sirat Boumediene est décédé le 8 août 1995 à Mostaganem où, bien qu'affaibli par la maladie, il a tenu à passer ses

derniers jours au Festival national du théâtre amateur organisé chaque année dans cette ville.

A. S./APS

10<sup>e</sup> Fibda

## La France présente avec deux expositions

**L**a France, invité d'honneur du 10<sup>e</sup> Festival international de la bande dessinée d'Alger (Fibda), inauguré le 3 octobre dernier, présente «Uderzo in extenso» et «Bleu, blanc... bulles», deux expositions visibles au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, en hommage à la BD française qui a contribué à l'enrichissement du 9<sup>e</sup> art, à travers la création de plusieurs personnages devenus célèbres au fil des années. Accueillie au grand espace de la salle d'exposition, «Uderzo in extenso» met en valeur une partie de l'œuvre du dessinateur français Albert Uderzo un des plus grands artistes de la BD au monde et ses multiples person-

nages, «Les Gaulois, Astérix et Obélix» notamment déclinés sur une centaine de planches, dans plusieurs de leurs histoires, à l'instar de «Astérix en Hispanie», «La Zizanie», «Le grand fossé» et «Canon bleu ne répond pas».

Albert Uderzo est également le créateur de plusieurs héros de la BD, dont «Johan», «Pistolet», «Bill Blanchard», «Tanguy», «Laverdure» et «Oumpah-Pah», mis en scène essentiellement sous la plume de René Goscinny et Jean Michel Charlier.

Proposée par la «French Comics Association» qui fédère plusieurs éditeurs majeurs de la bande dessinée, «Bleu, blanc ...

bulles» offre un panorama de la BD française des grands classiques aux productions contemporaines, souvent associées à la BD belge. A travers une cinquantaine d'illustrations et de planches qui mettent en valeur des «classiques et des œuvres contemporaines» publiés par des éditeurs franco-belges, «Bleu, blanc... bulles», un voyage à travers le temps et l'espace, propose un «parcours dans l'architecture de la bande dessinée», allant de «La ligne claire» d'Hergé aux innovations structurelles d'artistes comme Fred (Philémon). Dans un autre volet marquant la présence de la France à ce 10<sup>e</sup> Fibda, la

dessinatrice Catel Muller et le scénariste José-Louis Bocquet ont animé jeudi une conférence à la salle des spectacles sur le féminisme à travers la bande dessinée, au cours de laquelle ils ont présenté, devant un public peu nombreux, leurs travaux communs, «Olympe de Gouges» «Joséphine Backer» et «Kiki de Montparnasse», notamment qui retrace le combat de «Kiki» qui a réussi à s'extraire de la misère pour devenir une des femmes les plus emblématique de la période d'entre les deux guerres mondiales. Plus attiré par les différentes prestations inscrites au concours du Cosplay qui se tient sur l'esplanade du Palais de

la culture, le public, en majorité composé de jeunes, n'a pas manifesté un grand intérêt aux expositions et autres activités du festival.

Le 10<sup>e</sup> Fibda se poursuit jusqu'au 7 octobre avec au programme des ateliers d'initiation et de formation au manga et à la bande dessinée.

Kamel L.

### RENDEZ-VOUS CULTURELS

**Vivarium (2, rue de Savoie, Hydra, Alger)**

**Jusqu'au 20 octobre :**  
Exposition de photographies «Les êtres de lumière», de Chafia Loudjici.

**Galerie d'arts du Sofitel Algiers Hamma Garden (El Hamma, Alger)**

**Jusqu'au 31 octobre :**  
Exposition «Identité» de l'artiste peintre Dounia Hedid.

**Galerie Aïcha-Haddad (84n, rue Didouche-Mourad, Alger)**

**Jusqu'au 8 octobre :**  
Exposition collective sous le thème «Arc en toiles», avec les artistes Ouïza Achab, Fatima Ladjadi, Lila Faci, Abdelkader Mekdem.

**Institut culturel italien d'Alger**

**Jusqu'au 9 octobre :**  
L'institut culturel italien organise des projections de films chaque lundi à Alger et ce, suite à la tenue de la 74<sup>e</sup> Mostra de Venise.

## Los Angeles/Oscar du meilleur film en langue étrangère

### 92 pays en lice

Quatre-vingt douze pays sont entrés dans la course à l'Oscar du meilleur film en langue étrangère, pour la prochaine cérémonie de ces prix prestigieux du cinéma, a annoncé l'Académie des arts et sciences du cinéma jeudi.

Parmi les candidats qui ont déjà fait parler d'eux, on relève, entre autres, le film libanais «L'insulte», du réalisateur franco-libanais Ziad Doueiri, prix du meilleur film à la Mostra de Venise, ou le norvégien «Thelma».

La satire suédoise du monde de l'art «The Square», réalisé par Ruben Ostlund et Palme d'Or surprise au dernier festival de Cannes, est également en lice.

Parmi les pays qui concourent pour la première fois, Haïti présente «Ayiti Mon

Amour», le Laos «Dearest Sister», et la Syrie «Little Gandhi». «Happy End», du réalisateur vedette Michael Haneke, représentera l'Autriche. «120 battements par minute», Grand Prix du dernier festival de Cannes, une vaste fresque sur les années sida, avait été désigné en septembre pour être le candidat de la France.

Il succède à «Elle» de Paul Verhoeven, avec Isabelle Huppert qui avait été nommée dans la catégorie «meilleure actrice» sans l'emporter - elle avait décroché un Golden Globe pour ce rôle. «D'abord, ils ont tué mon père», d'Angelina Jolie, représentera le Cambodge. Sorti le 15 septembre en France, c'est une production américano-cambodgienne qui raconte l'histoire vraie d'une acti-

viste ayant cette double nationalité, Loung Ung, et qui a survécu au régime Khmer rouge. L'an dernier, l'Oscar du meilleur film en langue étrangère a été remporté par «Le client», d'Asghar Farhadi.

Le réalisateur vedette iranien Farhadi avait boycotté la cérémonie de remise des prix pour marquer son désaccord avec le décret migratoire du président Trump interdisant aux citoyens de sept pays à majorité musulmane (liste ensuite ramenée à six) dont l'Iran d'entrer aux Etats-Unis.

Les nominations aux 90<sup>e</sup> Oscars seront annoncées le 23 janvier. La cérémonie haute en paillettes et glamour de remise de ces prix se tiendra le 4 mars à Hollywood.

R. C.



## Coup-franc direct

Les vérités de «Sosso»

Par Mahfoud M.

Le milieu de terrain du club turc de Galatasaray et de l'EN, Sofiane Feghouli, n'a laissé personne indifférent avec ses dernières déclarations livrées en conférence de presse. «Sosso» est même allé loin en lançant des piques à ces coéquipiers qui n'ont pas été convoqués pour ce match face au Cameroun. Il qualifiera cela de normal, étant donné que les dernières contreperformances ont, selon lui, poussé la FAF à revoir certaines choses pour créer un électrochoc. Toutefois, le passage le plus éloquent est celui où il parle du fait que certains joueurs bénéficient de contrats de publicité et qui ne se rendent en sélection qu'en échange de ces contrats juteux passés à leur profit par l'ancien bureau fédéral présidé par Raouraoua qui avait ses protégés qu'il «engraissait» bien. C'était déjà dans l'air et nombreux sont ceux qui pensaient que certains éléments n'étaient intéressés par la sélection que parce qu'ils bénéficient de beaucoup d'avantages, mais voilà qu'un joueur confirme tous ses oui-dire et fait de graves révélations. Il est clair que ceux qui soutenaient l'ancien patron de la FAF ne sauront pas maintenant comment défendre l'indéfendable, sachant qu'une sélection ne fonctionne pas comme un club et le joueur qui n'est pas chaud pour venir n'a pas à bénéficier d'autres avantages pour répondre à la convocation.

M. M.

Tennis/Tournoi ITF «Batiche-Saifi»

### Rihane et Benkkedour au dernier carré

**YOUCEF RIHANE** et Lynda Benkkedour se sont hissés, jeudi à Sidi Fredj (Alger), pour les demi-finales (simple) du tournoi international de tennis ITF/CAT juniors «Batiche-Saifi». Les deux représentants algériens sont également qualifiés pour la finale dans le tableau du double.

Tête de série N°1, Youcef Rihane, a fait honneur à son statut de grand favori en dominant le Tunisien Yassine Chouaieb, dans un match à sens unique (6-0, 6-1). Pour sa part, Lynda Benkkedour a pris le meilleur sur l'Égyptienne Amina Lasheen (6-3, 6-0).

En revanche, la petite déception du jour est venue de l'autre Algérienne, Houria Boukholda. Opposée à l'Égyptienne Amira Badawi, Boukholda s'est adjugée difficilement le premier set (6-7) avant de complètement sombrer lors des deux derniers sets (6-1, 6-2).

En demi-finales, Rihane devait retrouver sur son chemin un autre Tunisien en la personne de Mohamed Anouar Braham,

vainqueur de son compatriote Mohamed Selim Ben Ali (6-2, 6-4). Pour sa part, Benkkedour, tête de série N°2, affrontait la Hongroise Timea Visontai tombeuse de la Tunisienne Ferdaous Bahri (6-2, 6-2).

Dans le tableau du double, les deux derniers rescapés algériens dans le tableau du simple se sont également qualifiés pour la finale du tournoi. Dans une confrontation algéro-tunisienne, Youcef Rihane et Matis Amier ont battu le duo Ben Abdallah - Aziz Helali (6-2, 2-6, 10-4).

Les deux Algériens rencontreront en finale la doublette tête de série N°1 composée du Tunisien, Mohamed Selim Ben Ali, et de l'Ukrainien, Eric Vanshelboim.

Quant à Lynda Benkkedour, associée à Zara Lennon (Ile Maurice), s'est adjugée le droit de disputer la finale en s'imposant face aux Tunisiennes Feriel Mahbouli et Mayssa Tebourbi (6-2, 6-1). La paire algéro-mauricienne aura comme adversaire la Tunisienne Ferdaous Bahri et l'Égyptienne Amina Lasheen.

CAN 2017 de volley-ball (Hommes)

### Stage de 10 jours pour les Verts en Bulgarie

LA SÉLECTION nationale masculine de volley-ball se trouve, depuis ce jeudi, en Bulgarie pour effectuer un stage de préparation en vue de la prochaine édition du Championnat d'Afrique des nations prévu du 21 au 29 octobre prochain au Caire (Égypte).

Qualifiés de justesse pour le prochain rendez-vous continental, grâce à leur classement mondial, les volleyeurs algériens ont rejoint la ville de Samokov (Sofia) afin de débiter leur préparation pour l'édition 2017 de la CAN.

Sanction de la LFP

### L'USMB et la JSMB joueront à huis clos

LA COMMISSION de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a infligé un match à huis clos à l'USM Blida et la JSM Béjaïa pour «utilisation de fumigènes et jets de projectiles» lors de leur rencontre face respectivement au NA Hussein-dey et à l'ASO Chlef, comptant pour la quatrième journée de Ligues 1 et 2 Mobilis. Outre le huis clos, les deux équipes devront s'acquies-

ter également d'une amende de 200 000 DA chacune, a indiqué la LFP sur son site officiel. D'autre part, l'entraîneur de l'USM Blida Zane Kamel a écopé d'un match de suspension et 30 000 DA d'amende. La commission de discipline a sanctionné aussi d'un match de suspension plusieurs joueurs de Ligue 1 Mobilis pour «contestation de décision». Par ailleurs, trois clubs de Ligue 2 ont été sanc-

tionnés d'une mise en garde et d'une amende de 100 000 DA. Il s'agit du MC Saïda, GC Mascara et CA Bordj Bou-Arréridj. Deux joueurs évoluant en Ligue 2 Mobilis, en l'occurrence Aïch Rabah (RC Relizane) et Kaneche Mohamed (JSM Skikda), sont suspendus deux matchs plus 20 000 DA d'amende pour «échange de coups».

## Eliminatoires du Mondial 2018/Cameroun-Algérie cet après-midi Les Verts pour se refaire une santé

■ Ayant tous deux consommé leur élimination du Mondial 2018 de Russie, le Cameroun et l'Algérie joueront cet après-midi un match sans enjeu pour le compte de l'avant-dernière journée des éliminatoires du Mondial 2018, sachant que la qualification se joue maintenant entre le Nigeria et la Zambie qui ont respectivement 9 et 7 points.

Par Mahfoud M.

Se jouant à Yaoundé, le résultat de ce match n'aura d'incidence ni sur les capés d'Hugo Boss ni sur ceux de Lucas Alcaraz, mais les deux sélections voudront quand même l'emporter pour tenter d'éviter de terminer derniers, sachant que ce sont les Verts qui ferment maintenant la marche avec seulement un seul point récolté justement face au Cameroun lors de la première journée des éliminatoires du groupe B, disputée à Blida il y a l'aller. Les Algériens joueront pour leur propre orgueil et essayeront de revenir avec les trois points qui leur permettront de souffler quelque peu après une mini-crise qui a secoué l'équipe suite à leur défaite lors des dernières rencontres face à la Zambie et qui a conduit à une levée de boucliers, avec un public qui en rageait et qui réclamait la tête du technicien espagnol Alcaraz. Le patron de la FAF, Zetchi, a quand même donné un sursis au coach de l'EN dont le sort sera sans doute scellé après le dernier match face au Nigeria, alors qu'il avait



L'EN souhaite revenir avec un résultat positif

décidé en accord avec le driver des Verts d'écarter certains cadres de la sélection, notamment les Slimani, Mahrez et Bentaleb. C'est donc dans une atmosphère électrique en interne que ce jouera ce match, surtout avec les dernières déclarations du revenant Feghouli qui en a rajouté une couche en déclarant que les absents ont toujours tort et que la qualification a été ratée bien avant avec l'instabilité chronique constatée en EN avec le changement de nombreux entraîneurs. Ayant senti une certaine frustration après avoir lui-même été écarté pour une période en compagnie de son coéquipier, Medjani, l'actuel joueur du

Galatasaray a assené quelques vérités en affirmant que certains éléments se rendent en EN juste pour bénéficier d'une manne financière conséquente suite aux contrats de publicité que la FAF leur arrangeait avec certaines firmes nationales et internationales. Pour revenir au match, les joueurs qui devront y prendre part ont tous été unanimes à dire qu'il faut maintenant se remettre en selle et faire tout pour revenir avec le meilleur résultat possible et tenter de se refaire une santé et surtout redorer le blason des Verts et rendre espoir aux fans très affectés par cette élimination au Mondial.

M. M.

Anderlecht (Belgique)

### Belhocine intégré dans le staff

L'ancien entraîneur du KV Kortrijk, Karim Belhocine, 39 ans, rejoint le staff technique du nouvel entraîneur du RSC Anderlecht, Hein Vanhaezebrouck, arrivé aux commandes du club bruxellois cette semaine. Le Sporting a annoncé l'arrivée de l'entraîneur franco-algérien aujourd'hui pour renforcer le staff de

Vanhaezebrouck, aux côtés de Gino Caen, également recruté lui en provenance d'Ostende.

«Karim Belhocine nous arrive directement du KV Kortrijk où il fut successivement entraîneur adjoint, entraîneur et, jusqu'à aujourd'hui, directeur sportif. Durant sa longue carrière de joueur, le Franco-Algérien évolua également au KV Kortrijk où son

coach fut Hein Vanhaezebrouck. Notre nouvel entraîneur principal a donc désormais décidé de lui demander de le rejoindre au RSC Anderlecht en tant qu'assistant-coach. Bienvenue au Sporting Karim !», détaille le communiqué du champion de Belgique dont le capitaine n'est autre que l'international algérien Sofiane Hanni.

Ligue des champions d'Afrique

### Chafai et Benmoussa parmi les meilleurs

LA CONFÉDÉRATION africaine de football (CAF) a établi l'équipe type découlant des matches aller des demi-finales de la Ligue des Champions, disputés le week-end dernier. Le club tunisien de l'Etoile Sportive du Sahel se taille la part du lion dans

ce onze idéal établi par les spécialistes de l'instance continentale, en plaçant cinq de ses joueurs. Le représentant algérien, l'USM Alger, y compte deux joueurs, avec deux défenseurs retenus : Farouk Chafai et Mokhtar Benmoussa.

L'adversaire de l'USMA, le Wydad Casablanca fait mieux avec trois éléments. Tout comme le club algérien, le dernier club présent en demi-finales Al Ahly place un joueur. L'équipe type : Zouheir Laroubi (Widad), Youssef Rabah (Widad), Farouk Chafai (USM Alger), Hamdi Naguez (ES Sahel), Mokhtar Benmoussa (USM Alger), Mohamed Amine Ben Amor (ES Sahel), Mohamed Ounajem (Widad), Alaya Brigui (ES Sahel), Abdallah Said (Al Ahly), Al Khali Bangoura (ES Sahel) et Amrou Marai (ES Sahel). Les demi-finales retour Al Ahly-ES Sahel et Widad-USM Alger auront lieu les 21 ou 22 octobre, respectivement à Alexandrie et à Casablanca.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Révision du fichier électoral dans quelques wilayas

## Elections locales : la HIISE relève des dysfonctionnements

LA HAUTE instance indépendante de surveillance des élections (HIISE) a relevé des dysfonctionnements dans l'application de révision du fichier électoral dans quelques communes à travers plusieurs wilayas, a indiqué jeudi à Tizi-Ouzou un de ses membres permanents, Hellali Tayeb.

« Cette imperfection de l'application concerne les citoyens qui se sont inscrits dans une nouvelle municipalité après avoir changé de commune de résidence sans automatiquement se radier de l'ancienne par l'application mise en place », a indiqué M. Hellali dans une déclaration à la presse au siège de la commission de wilaya de surveillance des élections.

« Cette défaillance dans la mise à jour des fichiers des électeurs du programme informatique concerne quelques communes à travers plusieurs wilayas », a-t-il observé, sans donner plus de détails. Il a toutefois souligné que « la wilaya de Tizi-Ouzou n'était pas touchée par ce problème technique ».

Et d'ajouter : « Nous allons poser ce problème, qui risque de perturber considérablement

l'opération de révision et de mise à jour des fichiers électoraux au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (...) il doit être impérativement pris en charge ».

« Actuellement les agents municipaux chargés de la révision des fichiers électoraux tentent d'y remédier manuellement », a assuré M. Hellali.

Le membre permanent de la HIISE a affirmé qu'« il s'était entretenu avec des informaticiens à propos de cette défaillance et qui l'ont rassuré que la réparation de ce problème de mise à jour ne demandait pas plus d'une demi-heure ». Concernant les préparatifs des élections locales et la révision des fichiers électoraux dans la wilaya de Tizi-Ouzou, M. Hellali a salué le bon déroulement des opérations, révélant la mise en place d'un système de brigades qui se chargent de se déplacer jusqu'au domicile du citoyen pour lui remettre sa carte d'électeur sans que celui-ci n'ait besoin de se déplacer. Une initiative qu'il a fortement saluée.

L. B.

## Distinction

### Le Nobel de la paix à la campagne antinucléaire ICAN

LE PRIX Nobel de la paix a récompensé vendredi la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) pour ses efforts contre ces armes de destruction massive.

« Nous vivons dans un monde où le risque que les armes nucléaires soient utilisées est plus élevé qu'il ne l'a été depuis longtemps », a déclaré la présidente du comité Nobel norvégien, Berit Reiss-Andersen.

« Certains pays modernisent leurs arsenaux nucléaires, et le danger que plus de pays se procurent des armes nucléaires est réel, comme le montre la Corée du Nord », a-t-elle ajouté.

Coalition mondiale d'ONG, l'ICAN a poussé à l'adoption d'un traité historique d'interdiction de l'arme atomique, signé par 122 pays en juillet – mais d'une portée essentiellement symbolique en l'absence des neuf puissances nucléaires.

L'ICAN a eu le mérite d'attirer l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques induites par tout recours aux armes nucléaires et pour ses efforts déterminants en vue d'obtenir un traité d'interdiction de ces armes », a expliqué Berit Reiss-Andersen. La présidente du Comité norvégien a par ailleurs

appelé les puissances nucléaires à entamer des « négociations sérieuses » en vue d'éliminer leur arsenal.

« Le Comité (Nobel) tient à souligner que les prochaines étapes vers la réalisation d'un monde sans armes nucléaires doivent impliquer les Etats dotés de l'arme nucléaire. Cette année, le prix Nobel de la Paix est donc également un appel lancé à ces Etats pour qu'ils engagent des négociations sérieuses en vue de la disparition progressive, équilibrée et soigneusement contrôlée de près de 15 000 armes nucléaires dans le monde », a-t-elle dit.

Cinq des Etats qui possèdent actuellement des armes nucléaires – les Etats-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la France et la Chine – se sont déjà engagés à atteindre cet objectif en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1970, a souligné Berit Reiss-Andersen.

L'an dernier, le Nobel de la paix était allé au président colombien Juan Manuel Santos, récompensé pour ses efforts visant à ramener la paix dans son pays et l'accord signé avec la guérilla marxiste des FARC.

K. L.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE QUI POURRA STOPPER L'HÉCATOMBE ?



Djalou@hotmail.com

Commémoration des événements du 5 octobre 88 à Béjaïa

## Rassemblement de protestation observé par la société civile

■ La commémoration des événements du 5 octobre 88 a été marquée cette année par une action de rue, initiée à l'appel de la LADDH qui a été suivie par quelque 25 associations.

Par Hocine Cherfa

Plusieurs dizaines de personnes sont venues protester contre l'interdiction signifiée par les autorités à la tenue de l'université d'automne de la Ligue prévue à Souk El-Tennine et aux atteintes aux libertés démocratiques et la répression des restrictions qui frappent le mouvement associatif en particulier. Un rassemblement de protestation a été observé devant le siège de la wilaya. Une marche a été ensuite improvisée vers la place Saïd-Mekbel pour la liberté de la presse où il a été symboliquement tenue une université populaire en plein air qui a permis aux présents de s'exprimer sur la situation politique, sociale, et économique du pays. Ouverte par maître Zehouane, les prises de parole se sont particulièrement articulées autour des restrictions des libertés, notamment la loi qui astreint les associations à une autorisation au préalable de l'administration pour toute action. Les animateurs de la Ligue pour la défense des droits de l'homme, ceux du café littéraire de Béjaïa, d'Aokas, du RCD, du RPK, du comité pour la défense des chômeurs, du PT, PST, MDS, le collectif des travailleurs et plusieurs signataires de la déclaration du collectif de la société civile se sont succédé et pris la parole pour exprimer leurs points de vue, apporter leur analyse de la situation actuelle et surtout dénoncer les atteintes aux libertés démocratiques et au droit d'association et de réunion. M<sup>o</sup> Hocine Zehouane, président de la LADDH a de prime abord

rejeté les motivations de l'administration justifiant son refus d'autoriser l'université d'automne de la LADDH. Il dira : « il faut amender la loi de 2012 qui a tué le mouvement associatif ». Et d'ajouter : « j'ai avec moi tous les documents, les interventions, les articles, les invitations au sommet qui attestent que l'argument du ministre de l'Intérieur est un argument insidieux et ridicule », soutenant que la décision de refus n'émane pas de l'administration locale. « L'interdiction n'est pas locale mais c'est une expression nationale ». Il a ensuite salué la ville de Béjaïa « devenue le bastion de la résistance militante et citoyenne ». « Quand les droits de l'homme sont nés en Algérie nous avons été les créateurs et les initiateurs ; nous avons rêvé de faire une Ligue populaire qui appartient au peuple qui en fera sa propriété mais malheureusement nous n'avons pas réussi à cause de la brutalité de la répression de tous les handicaps et une bureaucratie qui se dressent sur notre chemin mais, nous sommes toujours là debout et nous ne désespérons pas », a-t-il souligné.

« Aujourd'hui, on a maintenu notre université que nous avons transformé en université populaire avec l'adhésion de la société civile et politique et nous affirmons notre refus de la remise en cause de la liberté d'organisation et d'association », dira M<sup>o</sup> Zehouane. « Nous refusons que les acquis démocratiques soient remis en cause ; la LADDH est à l'avant-garde de la lutte pour les droits de l'homme, les droits collectifs et démocratiques », soutient pour sa part le vice-président de la LADDH Saïd Salhi. Kamel Aïssat du PST, a plaidé pour la construction d'un front pour la résistance contre les atteintes à toutes les libertés ». De son côté, Karim Tabou de l'UDS a estimé que « les partis de la mouvance démocratique doivent apprendre à respecter la société civile ». Et de souligner : « il faut laisser de côté notre ego, apprendre à travailler ensemble tout en étant différents, il ne s'agit pas de dissoudre toutes nos différences dans un grand parti unique mais savoir s'écouter, échanger et travailler dans le respect de nos différences ».

H. C.

## Côte d'Ivoire Un footballeur professionnel tué par des braqueurs

LE JOUEUR professionnel ivoirien Georges Griffiths a été tué par balle jeudi à Abidjan par des braqueurs qui tentaient de lui voler son véhicule. Georges Griffiths, 27 ans, qui évoluait la saison écoulée dans le club hongrois de Diosgyor, a trouvé la mort jeudi soir dans un quartier de la commune huppée de Cocody, abattu lors d'un braquage. Griffiths, ancien attaquant international des moins de 23 ans, avait joué dans les clubs ivoiriens de Sirocco San Pedro et ASI Abengourou, avant de poursuivre sa carrière au Sparta Prague (République tchèque) et en Hongrie.

R. S.